

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2015-094

Objet:

Election du délégué à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Fleuve Hérault

Délibération affichée le :

O 1 OCT. 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire. Etaient présents:

MM. SOTO Jean-François – COLOMBIER François - SERVEL Olivier à 18h35 – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel — LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène — VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – POURTIER Jean Luc – NADAL Olivier - DURAND Véronique - DEBEAUCE Christine - CABOCHE Chrystelle – BONNET Jean-Louis à 18h40 - DEJEAN Anne-Marie - LECOMTE Olivier - SUQUET Maguelone

<u>Pouvoirs</u>: MATEO Amélie à SANCHEZ Marie-Hélène - BIESSE Frédérique à SOTO Jean-François - ADELAERE Sylvain à COLOMBIER François - PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle - CONTRERAS Sylvie à SUQUET Maguelonne — EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier - GOMEZ René à SANCHEZ Marie-Hélène

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2009-l-4164 du 23 décembre 2009, la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) du Fleuve Hérault a été constituée. Au terme d'un délai de 6 ans, le mandat des membres de la CLE va expirer, il convient, en conséquence, d'élire le représentant de la commune à cette instance.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 29 voix POUR (unanimité)

Elit Olivier SERVEL, représentant de la commune de Gignac au sein de la C.L.E du SAGE du Fleuve Hérault.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, Jean François SOTO

Accusé de réception en préfecture 034-213401144-20150930-DEL2015094-DE Date de télétransmission : 30/09/2015 Date de réception préfecture : 30/09/2015